



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18
E-mail: v.ryabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 2864

(Également disponible en anglais, espagnol et russe)

IOC/VR/PP/pbo

9 novembre 2021

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI
(États membres de la COI)

Cc : Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Président et Vice-Présidents de la COI
Bureaux des principaux organes subsidiaires de la COI

Objet : Révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques : proposition de marche à suivre

À sa trente-et-unième session (14-25 juin 2021), l'Assemblée de la COI a adopté la décision A-31/3.4.2 (Échange international de données et d'information océanographiques), y compris la partie III « Révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2003, 2019) », par laquelle l'Assemblée a décidé de créer le Groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2003, 2019) (IWG-DATAPOLICY) et a défini son mandat. La décision A-31/3.4.2 est jointe en annexe ci-après.

Par cette lettre, je souhaite vous informer de l'état d'avancement de ce processus.

Compte tenu de la complexité de cette question et de la nécessité d'une participation aussi large que possible, les co-Présidents de l'IODE sont convenus d'un processus visant à faciliter les travaux du Groupe de travail intersessions, qui débutera en janvier 2022 et dont le calendrier provisoire est le suivant :

- **ÉTAPE 1 :** (décembre 2021-février 2022) : réalisation d'une étude documentaire sur les politiques existantes (COI, ONU, hors ONU) par le Secrétariat de la COI/IODE ;
- **ÉTAPE 2 :** (décembre 2021-février 2022) : le Secrétariat de la COI/IODE invitera les organes subsidiaires régionaux de la COI et les programmes et projets de la COI suivants à désigner des représentants à l'IWG-DATAPOLICY comme suit :

IOCAFRICA : 1-2 représentants

IOCARIBE : 1-2 représentants

Chairperson

Mr Ariel Hernan TROISI
Technical Secretary
Navy Hydrographic Service
Av. Montes de Oca 2124
C1270ABV Buenos Aires
ARGENTINA

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Alexander FROLOV
Assistant to the President
National Research Center "Kurchatov Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscow
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA
Navy Captain (Ret) Directorate
of Hydrography and Navigation
Rua Barao de Jaceguai S/N
24048-900 Niterói
BRAZIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Dr Karim HILMI
Head of Oceanography Department
Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane
Ain Diab
20180 Casablanca
MOROCCO

IOCINDIO : 1-2 représentants
WESTPAC : 1-2 représentants
IODE : 1-2 représentants
Océanologie (HAB, Acidification de l'océan et Rapport mondial sur les sciences océaniques) : 3 représentants
GOOS : 1-2 représentants
Politiques marines et coordination régionale : 1-2 représentants
Tsunamis : 1-2 représentants.

Cela représentera au total entre 20 et 28 membres (dont 8 membres du Secrétariat de la COI) ;

- ÉTAPE 3 : (mars-mai 2022) : l'IWG-DATAPOLICY sera invité à examiner la question et à rédiger un avant-projet de nouvelle politique (le groupe sera invité à élire un président ainsi qu'un éventuel co-président) ;
- ÉTAPE 4 : (mai-juillet 2022) : l'IWG-DATAPOLICY communiquera le projet à des partenaires et des organismes faisant ou non partie du système des Nations Unies, et sollicitera leurs commentaires ;
- ÉTAPE 5 : (août/septembre 2022) : une séance d'information sera organisée (en ligne) pour les États membres de la COI (points focaux nationaux) afin de recueillir des commentaires ;
- ÉTAPE 6 : (septembre-novembre 2022) : l'IWG-DATAPOLICY révisera l'avant-projet de la nouvelle politique de la COI en matière de données, sur la base des contributions des étapes 4 et 5 ;
- ÉTAPE 7 : (février/mars 2023) : l'IWG-DATAPOLICY soumettra l'avant-projet de la nouvelle politique de la COI en matière de données au Comité intergouvernemental de l'IODE à sa 27^e session ;
- ÉTAPE 8 : (mai/juin 2023) : l'IWG-DATAPOLICY soumettra le projet final de la nouvelle politique proposée à l'Assemblée de la COI à sa 32^e session pour adoption.

Nous comptons sur votre participation active tout au long de ce processus.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : décision A-31/3.4.2 de l'Assemblée de la COI (25 juin 2021), comprenant le mandat de l'IWG-DATAPOLICY

Décision A-31/3.4.2 de la COI

Échange international de données et d'information océanographiques

L'Assemblée,

[...]

III – Révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2003, 2019)

Ayant examiné les modalités proposées dans le document IOC/A-31/3.4.2.Doc (2),

Rappelant la [résolution XXII-6](#) de la COI, par laquelle la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques a été établie en 2003, ainsi que la [décision IOC-XXX/7.2.1\(II\)](#), par laquelle la clause 5 a été modifiée en 2019,

Notant que les organisations partenaires et apparentées modifient leurs politiques de données, qui peuvent ainsi servir de modèle pour actualiser la politique de données de la COI,

Notant également que les principes de partage des données et d'octroi de licences sont de plus en plus reconnus et adoptés au niveau mondial, par exemple les principes FAIR et les licences Creative Commons,

Décide de créer le Groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2003, 2019), dont le mandat figure à l'annexe 3 de la présente décision.

Annexe 3 à la décision A-31/3.4.2

Mandat du Groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (IWG-DATAPOLICY)

Objectifs : Ce groupe de travail se chargera de :

- (i) créer un inventaire des politiques internationales, nationales et organisationnelles existantes en matière de données,
- (ii) examiner et comparer les politiques internationales, nationales et organisationnelles existantes en matière de données,
- (iii) élaborer un glossaire avec des définitions claires (par exemple, libre/gratuit et sans restriction ; données/métadonnées/informations, options de licence),
- (iv) étudier l'élargissement de la portée et de l'intitulé de la Politique d'échange de données océanographiques de la COI,
- (v) demander conseil aux organisations partenaires/apparentées et aux organisations reconnues comme fournisseurs/gestionnaires de données,
- (vi) organiser une large consultation sur la proposition de révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques auprès des États membres et des programmes mondiaux et régionaux de la COI,
- (vii) soumettre une politique révisée d'échange de données océanographiques à l'Assemblée de la COI à sa 32^e session, en 2023.

Modalités : L'IWG-DATAPOLICY a l'intention de tenir au moins trois réunions (deuxième semestre 2021, premier semestre 2022). Le groupe peut se réunir en ligne, en présentiel ou de manière mixte, selon le cas. Pour les réunions en présentiel, la participation sera autofinancée.

Composition : L'IWG-DATAPOLICY sera composé, entre autres :

- du président du groupe de travail (à désigner par le groupe) ;
- d'experts invités des communautés mondiales des données et de l'information, y compris des agences des Nations Unies ;
- de représentants des programmes et projets de la COI ;
- du Secrétariat de la COI (y compris l'IODE).